

**Autorisation des aides d'État dans le cadre des dispositions des articles 107 et 108 du TFUE**

**Cas à l'égard desquels la Commission ne soulève pas d'objection**

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2014/C 2/03)

Date d'adoption de la décision	14.11.2013	
Numéro de référence de l'aide d'État	SA.37416 (13/N)	
État membre	France	
Région	—	—
Titre (et/ou nom du bénéficiaire)	Aides aux nouvelles technologies en production — volet relief (NTP-relief)	
Base juridique	Décret n° 99-130 du 24 février 1999 relatif au soutien financier de l'industrie cinématographique Décret n° 95-110 du 2 février 1995 relatif au soutien financier à la production, à la préparation et à la distribution d'œuvres audiovisuelles	
Type de la mesure	Régime d'aide	—
Objectif	Culture	
Forme de l'aide	Subvention directe	
Budget	Budget global: 20 Mio EUR Budget annuel: 5 Mio EUR	
Intensité	50 %	
Durée	1.1.2014-31.12.2017	
Secteurs économiques	Activités cinématographiques, vidéo et de télévision	
Nom et adresse de l'autorité chargée de l'octroi	Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) 12 rue de Lübeck 75784 Paris Cedex 16 FRANCE	
Autres informations	—	

Le texte de la décision dans la (les) langue(s) faisant foi, expurgé des données confidentielles, est disponible sur le site:

<http://ec.europa.eu/competition/elojade/isef/index.cfm>